

DÉCISION 702 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA REQUALIFICATION EN GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE LA RUE DE L'ECOLE A MEY

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Interventions en matière d'eau et nature en ville et village » de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (12^e programme d'intervention 2025-2030),

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif précité, une subvention de 16 720 euros pour la requalification en gestion intégrée des eaux pluviales de la place de l'Eglise et de la rue de l'Ecole à Mey, sur la base d'un projet estimé à 323 666,67 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251124-Decis705-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 21 NOV. 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz